

INFORMATION PRESSE 2020

Communiqué de presse, le lundi 19 octobre 2020 Rubrique : Protection des bâtis

Les termites sont des nuisibles sourds et indolores : Comment s'en prémunir ?



Les termites consomment le bois en lamelle, dans le sens des fibres, sans pour autant rejeter de la sciure. Le plus souvent, **la trace de leur passage** n'est alors signalée que par des **trous d'aération** aussi petits qu'une tête d'épingle.

Ils peuvent ainsi **continuer leur travail à l'abri des regards... jusqu'à la détérioration du bâti**. Ils traversent les structures, équipements et autres matériaux du bâti qu'ils ne consomment pas pour atteindre la cellulose. Ce n'est donc pas seulement le bois qu'ils endommagent, mais aussi **le plâtre** ou encore **des gaines électriques** ! Et tout cela à votre insu ! **La lutte contre les termites** doit aussi **se baser sur la prévention**. Lorsque l'on réside dans une région termitée, il convient en effet d'anticiper leur arrivée. **La méthode SENTRI TECH HD** propose ainsi **une surveillance active**, avec **élimination de la colonie**. Mieux vaut prévenir que guérir...

Leur particularité : la discrétion, et le plus souvent dissimulés hors du champ visuel, ils traversent, consomment et **progressent dans l'obscurité** et causent des dégâts intérieurs qui sont difficilement détectables à l'extérieur. Par exemple, ils peuvent attaquer une plinthe et juste laisser la couche de peinture en surface. Ainsi, lorsqu'ils sont découverts, il est souvent trop tard...



Stan Buckley, biologiste expert en termites chez **Agro Biocide Consult**, va dissocier le vrai du faux afin d'en finir avec les idées préconçues en matière de termites.

- **Est-il vrai que les termites attaquent plutôt des vieilles bâtisses ?**

C'est faux. Une maison neuve peut être attaquée. C'est pour ça que le législateur a prévu des dispositifs en pré-construction à mettre en place obligatoirement dans les communes où la présence de termites a été déclarée.

- **Pourquoi est-il obligatoire de protéger les constructions neuves avec un film anti-termite ?**

C'est la Loi no 99-471 du 8 juin 1999 dite « Loi Termite », ses décrets d'applications et ses arrêtés qui obligent à la mise en place d'un dispositif en pré-construction pour se prémunir des termites dans les communes termitées. Il n'y a d'ailleurs pas que le film anti-termite, 2 autres dispositifs sont prévus par la Loi : la barrière physique (par exemple grillage en inox très fin arrêtant les termites) et le vide sanitaire d'au moins 60 cm. Ce dernier dispositif n'arrête pas les termites mais permet de les détecter avant qu'ils ne fassent des dégâts, il est fortement recommandé de l'associer avec un contrat de surveillance comprenant des pièges termites pour arrêter toute infestation et bénéficier d'une inspection annuelle du bâti par un professionnel.

- **Les termites sont-ils dans les sols, dans la terre, à quelle profondeur ?**

Il existe deux principales sortes de termites, les termites de bois sec dont la colonie se trouve dans la maison (rares et peu nuisibles en France métropolitaine) et les termites souterrains dont le cœur de la colonie se trouve sous la terre. La profondeur varie en fonction de l'humidité du sol et du type de sol.

- **Les termites se développent à proximité de parcelle de bois, de préférence ? Comme dans les Landes où il y a beaucoup de pins.**

Les bois sont bien sûr un refuge naturel de termites où ils contribuent utilement à la dégradation du bois mort, mais on ne peut pas dire que c'est leur terrain de prédilection. Ils s'adaptent très bien à un environnement urbain où ils trouvent de la nourriture en abondance (la cellulose dans les bois de construction, les livres, les panneaux isolants) et une température clémente favorable à la prolifération. On en trouve au cœur de Paris bien éloignés des premières forêts.

- **Les termites peuvent-ils attaquer des arbres vivants ? Ou seulement des bois morts ?**

Les arbres vivants émettent des toxines qui repoussent les termites. Il arrive toutefois que les termites arrivent à construire un cordonnet en surface d'un arbre vivant mais ça reste superficiel.

- **Les termites s'attaquent-ils toujours à des bois inertes ? Comme dans les traverses de chemin de fer ?**

C'est un peu la même question que précédemment. Les toxines émises par le bois vivant renseignent le termite sur la situation de l'arbre. Le bois mort n'en émettra plus à l'exception de certaines essences nobles comme le hêtre et le chêne. A l'inverse, le bois mort qui commence à pourrir contient de champignons microscopiques qui émettent des substances attractives pour les termites. N'oublions pas que les termites ouvriers sont aveugles, l'odorat tient un rôle primordial dans leur comportement.

- **Les termites dévorent-ils tout ? Le béton, le plastique, le papier, les briques, les parpaings...**

Le papier, c'est quasiment de la cellulose pure donc très recherché par les termites, et ils ne tiennent pas compte de la valeur du document, donc tout ce qui est précieux doit absolument être protégé. Leurs mandibules peuvent traverser le plastique s'ils savent qu'il y a quelque chose d'intéressant derrière, les matériaux isolants peuvent aussi être traversés de galeries s'il y a du bois ou du papier à consommer derrière. Les matériaux de construction tels que les briques, les parpaings, le béton ne peuvent pas être transpercés par des termites mais ils trouvent toujours une fissure pour se faufiler.

- **Les termites laissent de la poussière sur leur passage ? Si non quoi ?**

Contrairement à d'autres insectes xylophages (dévoreurs de bois) comme les vrillettes, les termites ne rejettent de sciure et d'excréments à l'extérieur des galeries. Ils utilisent ces excréments, la salive et la terre pour construire leurs galeries tunnel appelées cordonnets.

- **Les termites font des tunnels dans les murs ?**

Comme expliqué précédemment, les termites exploitent la moindre fissure pour se faufiler et construire des galeries à travers les murs, mais ne sont pas capables de miner complètement un mur. Ils construisent les cordonnets en surface.

- **Les termites ressemblent à des fourmis volantes ?**

Au printemps, il arrive parfois que des termites adultes capables de voler sortent pas centaines d'un petit trou dans la maison, c'est ce qu'on appelle l'essaimage. Ils ressemblent de loin à des fourmis volantes mais 2 critères les distinguent : le terme a deux paires d'ailes identiques alors qu'elles sont de taille différente chez la fourmi, et le terme n'a pas de rétrécissement entre le thorax et l'abdomen alors que la fourmi a cette « taille de guêpe » caractéristique.

- **Les termites ressemblent à des vers ?**

Non, même au stade larvaire, ils ont 3 paires de pattes qui leur permettent de s'échapper rapidement lorsqu'ils sont détectés.

- **Les termites sont blancs, incolores, rouges, noirs ?**

Les adultes ailés observés lors d'un essaimage sont noirs, les ouvriers qui creusent les galeries et font les dégâts sont blanc à blanc crème suivant leur alimentation.

- **Les termites sont invisibles à l'œil nu ?**

Non, les termites mesurent autour de 1 cm donc sont tout à fait visibles mais par forcément détectables car ils appliquent parfaitement le précepte « vivons heureux, vivons cachés ». Comme ils ont horreur des courants d'air, ils vivent dans le bois. On ne les trouve qu'en creusant le bois ou en défaisant un cordonnet récent dans lequel ils circulent.

- **Les termites prolifèrent dans les régions chaudes ?
En Afrique, dans les Dom Tom**

On trouve des termites dans les régions tempérées et dans les régions tropicales, mais ce ne sont pas les mêmes espèces qui construisent les grandes termitières dans la savane africaine et les termites de chez nous. Les DOM TOM ont leurs propres espèces.

- **Les termites prolifèrent dans les endroits éloignés des hommes plutôt à la campagne qu'à la ville ?**

C'est inexact. Une étude récente menée par L'IRBI (Institut de Recherche sur la biologie de l'insecte) à Tours a montré sur le Val de Loire que 94% des infestations répertoriées se trouvaient dans des bâtiments et 50% à proximité des voies de chemin de fer qui ont été des facteurs de propagation considérables du fléau.

- **Les termites n'aiment pas le bruit, ni la lumière : ils agissent la nuit quand on dort ?**

Contrairement à ce qu'on a longtemps cru, (les premiers termites identifiés au XVIIIème siècle avaient été dénommés « lucifugus »), la lumière ne les gêne pas mais ils évitent les courants d'air et n'aiment pas les vibrations. C'est pour cela qu'il est déconseillé d'entamer des travaux dans la maison quand on utilise la technique du piège car cela risque d'éloigner provisoirement les termites alors qu'on cherche à leur faire consommer les appâts.

- **Peut-on entendre des termites travailler ?**

Non, ce sont les insectes xylophages comme les capricornes ou les grosses vrillettes qui font du bruit quand ils creusent les charpentes.

- **Les termites se développent dans les caves ?**

C'est en effet un lieu qu'ils aiment bien, humide et à l'abri des courants d'air et des chocs thermiques, et quand elles abritent du bois, du carton ou du papier, c'est encore mieux.

- **Ils se développent dans les toitures, les huisseries de préférence ?**

Là il faut nuancer. Les huisseries sont constituées de bois assez tendre (pin, sapin en général) et sont fréquemment attaquées car elles peuvent être proches du sol et des foyers de termites. En revanche, les toitures sont rarement attaquées. Quand les termites sont rendus au toit, c'est très grave, ça signifie qu'ils ont fait leur chemin dans toute la maison et attaqué les bois de structure; heureusement, ils sont la plupart du temps repérés avant.

- **Les termites aiment les endroits humides : les salles de bains, buanderies, cuisines ?**

C'est exact, c'est une zone de prédilection, ces insectes ont aussi besoin d'eau et les termites ouvriers ont une peau très fine qui ne les protège pas de la déshydratation.

- **Les termites ne sont jamais seuls ? Si non en colonie ?**

Oui , ce sont des insectes dits « sociaux » qui ne peuvent survivre sans l'aide de leurs congénères. Ils vivent en colonies de plusieurs milliers à centaine de milliers d'individus où chacun a un rôle spécialisé (les reproducteurs, les ouvriers, les soldats etc.)

- **Les termites hibernent ou pas ?**

Non, mais leur activité est ralentie l'hiver car comme ils n'ont pas de régulation thermique, leur activité est fonction de la température.

- **Le meilleur moment pour éradiquer une colonie ? C'est l'hiver, quand ils dorment ?**

Au contraire, c'est au printemps et en été quand ils sont le plus actifs qu'ils vont consommer l'appât dans les pièges et être éliminés.

- **Quels sont les autres signes annonciateurs, sont-ils compatibles avec d'autres nuisibles comme les limaces, les fourmis ?**

Les fourmis et les termites ne font pas bon ménage. Les fourmis sont des prédateurs qui tentent parfois de s'introduire dans les colonies de termites. Les termites se défendent au moyen de leurs soldats dont la tête est munie de fortes mandibules pour découper les agresseurs. La forte présence de limace dans un piège destiné aux termites dans le sol indique un excès d'humidité ce qui n'est pas favorable aux termites.

- **Quand une colonie est détruite, est-on tranquille ?**

Il ne faut pas baisser la garde avec les termites et toujours conserver un système de surveillance même quand la colonie a été éliminée. Il peut arriver au bout de quelques années qu'une colonie voisine trouve les passages de la colonie précédente et réinfeste le bâtiment.

- **Quelle garantie a-t-on pour s'assurer que la colonie ne reviendra pas ?**

La colonie qui était présente a été éliminée et ne reviendra pas mais une colonie voisine peut réinfester.

- **Existe-t-il des répulsifs naturels ? La lavande, la citronnelle**

Certaines huiles essentielles sont réputées repousser les insectes et on trouve toute sorte de répulsifs termites « naturels » sur la toile mais à ma connaissance, aucune étude sérieuse n'a démontré une éradication de colonies de termites avec des huiles essentielles.

- **Les termites sont-ils urticants ?**

A ma connaissance non, les termites ne piquent pas et n'ont pas de poils urticants comme les chenilles processionnaires. Mais vivre dans une maison termitée peut engendrer une grande angoisse chez les occupants et il n'est pas impossible que le stress déclenche des symptômes psychosomatiques.

- **S'attaquent-ils à l'homme ?**

Comme dit plus haut, les termites ne piquent pas les hommes, mais peuvent détruire son habitat, son mobilier, ses livres...

- **Je vends une vieille maison, il y a des termites. Que dois-je faire ? Je baisse le prix ou je dois traiter avant le vendre ?**

La seule obligation légale dans les zones termitées est d'exécuter le diagnostic termite lors de la vente de la maison et ce diagnostic fera partie des pièces de l'acte de vente chez le notaire, mais il n'est pas obligatoire de traiter. Bien entendu, ça peut être utilisé par l'acheteur pour essayer de faire baisser le prix et il sera plus facile de vendre le bien après avoir éliminé les termites au moyen des pièges, et proposer à l'acheteur de continuer le contrat de surveillance.

CE QU'IL FAIT SAVOIR :

Pour assurer un ciblage précis de la colonie, **une élimination et un suivi rigoureux, les professionnels sélectionnés et formés** sont habilités à **appliquer le traitement SENTRI TECH**.

Pour résoudre **le problème termites** auquel un particulier est confronté, l'Applicateur Autorisé SENTRI TECH bénéficie d'une formation continue pour réactualiser ses compétences et des contrôles qualités sur site peuvent être effectués ponctuellement. Ainsi, la préservation du patrimoine peut être conservée.

Le réseau d'applicateurs en France

Le réseau SENTRI TECH c'est **37 entreprises et 72 agences en France**. Le traitement SENTRI TECH est exclusivement mis en œuvre par un professionnel qualifié. **L'applicateur SENTRI TECH est un expert de la lutte anti-termites :**

- › Il a suivi une formation complète, théorique et pratique ;
- › Il détient obligatoirement le certificat SENTRI TECH ;
- › Il actualise régulièrement ses compétences à travers une formation continue ;
- › Il est soumis à des contrôles qualité aléatoires et indépendants ;
- › Il est disponible au plus près de chez vous.

Le savoir-faire des applicateurs SENTRI TECH conjugué à l'efficacité de la méthode est **l'assurance d'une élimination durable**.

SENTRI TECH offre la proximité d'un réseau dédié sur toutes les régions termitées, en assurant :

- › Le suivi personnalisé de chaque Applicateur : formation commerciale et technique adaptée à chaque client ;
- › Le suivi et l'accompagnement technique régulier ;
- › L'information réglementaire ;
- › Le bilan technique et commercial annuel ;
- › Le support promotion et développement.

SENTRI TECH est une méthode anti-termite approuvée et reconnue comme efficace par une quarantaine d'applicateurs spécialisés dans la protection des habitations, depuis plus de 20 ans, répartis sur toute la France. Elle repose sur le placement dans le sol autour de la maison de pièges **contenant un appât** : ce qui constitue un **rempart dissimulé dans le sol**.

Aujourd'hui, avec l'appât haute densité nouvelle génération, cette **méthode protège contre l'invasion des termites**. Ainsi les propriétaires se trouvent avec leur **bien protégé** et dont celui ci reste valorisé même s'il se trouve en zone termitée.

Le principe actif de la méthode SENTRI TECH repose sur la mue...

Les stations Sentrisol sont **placées par les applicateurs professionnels certifiés** par SENTRI TECH ; elles sont **contrôlées régulièrement** pour s'assurer de leur action permanente. Lorsque **des termites** ouvriers rencontrent une station Sentrisol lors de leur exploration, ils **consomment l'appât qu'elle contient** et **contaminent leurs congénères par échange de nourriture** (Trophallaxie), lesquels sont également attirés par les phéromones de pistes que les éclaireurs auront laissé pour signifier une bonne source de nourriture.



En moyenne, pour une maison particulière, le coût d'un traitement SENTRI TECH varie de 3 000 à 5 000 €, suivant la surface à protéger et le niveau d'infestation.

Pour plus d'informations : www.les-termites.com



A propos de SENTRI TECH

SENTRI TECH est une des marques de Corteva Agriscience™ présente sur le marché des anti-termite sur appâts en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, en Asie Pacifique et en Europe.

SENTRI TECH vise à éliminer toutes les espèces de termites souterrains connues à ce jour.

Récupération des déchets et traitement dans une filière spécialisée par SUEZ.

Les chiffres clés

- › En 1997, lancement en France de Senti Tech.
- › Certification P+ et Label Excell+.
- › 6 espèces de termites souterrain sont éliminées par la méthode Senti Tech.
- › 54 départements infestés par les termites en métropole.
- › Plus de 20 000 logements traités avec succès en France et plus d' 1 million aux USA.

Contact SENTRI TECH : Olivier MONCHATRE
Tél. 01 30 23 13 40 - olivier.monchatre@corteva.com

Contact PRESSE : Catherine AMSTERDAM
Tél. 02 43 94 01 71 - ca@amsterdamcommunication.fr

Téléchargement du communiqué et des visuels HD sur la salle de presse Amsterdam Communication :
www.amsterdamcommunication.fr/presse/accueil.html